

Délibération n°2026-004

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	15

L'an deux mille **vingt - six**, le **vingt - deux mars** à **douze heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Raymond DEVOS, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Maire.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, DEBRUYNE Laurent, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Estelle ACHTE, TOURILLON Guillaume, VANBOSSSEL Stéphanie, POY Jérémy, DELBAERE Pierre, MARY Nathan

Procuration :

Excusé :

Absents :

Secrétaire de Séance : Estelle ACHTE

Date de	
Convocation	Affichage
18/03/2026	18/03/2026

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal numéro 2026-004 du 21 MARS 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre.

Monsieur le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste

« Monsieur Benjamin DENOYELLE », à savoir :

- Monsieur Benjamin DENOYELLE, premier adjoint au maire,
- Madame Maryse DEVROË, deuxième adjointe au maire,
- Monsieur Samuel DEGEZELLE, troisième adjoint au maire,
- Madame Patricia DOUAY, quatrième adjointe au maire

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 7

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 059-215905795-20260322-2026_004-DE



La liste conduite par Monsieur Benjamin DENOYELLE a obtenu 15 (QUINZE) voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Benjamin DENOYELLE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation et dans l'ordre du tableau, à savoir :

- Monsieur Benjamin DENOYELLE, premier adjoint au maire,
- Madame Maryse DEVROE, deuxième adjointe au maire,
- Monsieur Samuel DEGEZELLE, troisième adjoint au maire,
- Madame Patricia DOUAY, quatrième adjointe au maire

Toutes les délégations seront confirmées et précisées par arrêtés.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré le 22 mars 2026 et ont signé les membres présents.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **23/03/2026**

et publication,

le **23/03/2026**

ou notification

du **23/03/2026**